



UNION EUROPÉENNE

**Conseil Permanent de l'OSCE N 971
Vienne, 14 Novembre 2013**

**Réponse de l'Union européenne aux co-présidents du
Groupe de Minsk et au Représentant personnel de la
Présidence en exercice pour le conflit dont relève la
Conférence de Minsk**

L'Union européenne souhaite la bienvenue aux co-présidents du Groupe de Minsk, ainsi qu'au Représentant personnel de la Présidence en exercice pour le conflit dont relève la Conférence de Minsk et les remercie de leurs rapports circonstanciés.

L'Union européenne réitère à cette occasion son attachement au Groupe de Minsk et renouvelle son entière confiance aux co-présidents pour faire progresser la recherche d'un règlement politique, équitable et durable, du conflit au Haut-Karabagh, qu'elle considère comme vital pour l'avenir de la région. Nous invitons les parties à privilégier la voie d'un dialogue constructif et les encourageons à tirer un meilleur profit des efforts déployés par les co-présidents.

L'Union européenne réitère son soutien à l'ensemble des principes, sans exception, proposés par les Présidents de la République française, des Etats-Unis et de la Fédération de Russie dans leurs déclarations conjointes de L'Aquila de 2009 et de Muskoka de 2010, accueillies favorablement par les autorités arménienne et azerbaïdjanaise. L'Union européenne réitère également son soutien aux déclarations des trois Présidents de Deauville du 26 mai 2011, de Los Cabos du 19 juin 2012 et de Lough Erne du 18 juin 2013, appelant toutes les parties au conflit à accomplir un pas décisif vers un règlement pacifique, dénonçant le caractère inacceptable du statu quo, condamnant l'usage de la force et insistant sur la nécessité de préparer les populations à la paix.

L'Union européenne rappelle à cet égard l'engagement pris par les Présidents d'Arménie et d'Azerbaïdjan à l'occasion du Sommet de Sotchi du 23 janvier 2012 d'accélérer la conclusion d'un accord sur les Principes de base en vue d'un règlement du conflit du Haut-Karabagh. Elle regrette que depuis le Sommet de Sotchi, il n'ait pas été possible d'enregistrer de progrès substantiels dans les négociations et que le processus de règlement ait été confronté à de nouvelles tensions.

L'Union européenne salue à cet égard l'intention des deux Présidents de se réunir pour un sommet encore ce mois-ci pour clarifier leurs positions et discuter de la marche à suivre. L'Union européenne soutient pleinement les initiatives des co-Présidents du Groupe de Minsk visant à poursuivre le dialogue avec les parties pour réduire les tensions et faire progresser le processus de paix.

L'Union européenne partage pleinement l'avis des co-Présidents sur la nécessité d'améliorer de manière significative l'atmosphère des négociations, accroître la confiance et renforcer la mise en œuvre du cessez-le-feu pour permettre des progrès vers un règlement pacifique. Elle regrette, à cet égard, qu'en dépit des efforts déployés par les co-Présidents pour la mise en place d'un mécanisme d'investigation des incidents le long de la ligne de front, cet engagement des parties, réitéré à Sotchi, n'ait pu encore être réalisé.

L'Union européenne souligne l'importance du développement des contacts humanitaires et entre représentants de la société civile auxquels les Présidents d'Arménie et d'Azerbaïdjan se sont engagés. Elle appuie, dans ce contexte, les efforts des co-présidents du Groupe de Minsk et leur appel à mettre ces contacts au service de la compréhension mutuelle entre peuples de la région en s'abstenant de toute instrumentalisation politique.

L'Union européenne est disposée à fournir, un soutien accru aux efforts de règlement du conflit dans le cadre du développement et de l'établissement de mesures de confiance, en appui et en pleine complémentarité du Groupe de Minsk, en vue de faciliter les prochaines étapes de mise en œuvre de la paix.

Monsieur le Président,

Nous souhaitons faire part de notre appréciation positive du travail réalisé, parfois dans des conditions de sécurité difficiles, par le Représentant personnel de la Présidence en exercice pour le conflit dont relève la Conférence de Minsk, l'Ambassadeur Kasprzyk, et son équipe. L'Union européenne attache la plus grande importance à la poursuite sans entrave de leurs activités de surveillance du cessez-le-feu sur la ligne de contact et le long de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Ces activités contribuent incontestablement à réduire les tensions dans la région et constituent un instrument précieux pour mettre en œuvre des mesures de confiance sur le terrain.

L'Union européenne souhaite faire part, à cet égard, de sa préoccupation de l'incident qui, le 17 octobre, a entraîné l'annulation d'une mission de surveillance sur la partie méridionale de la ligne de contact. Elle estime, à l'image des co-Présidents du Groupe de Minsk, que cet incident regrettable sape le travail du Représentant personnel et de son équipe, des personnes œuvrant à faciliter les activités de surveillance ainsi que l'accord de cessez-le-feu de mai 1994.

L'Union européenne salue l'augmentation continue du nombre de missions de surveillance de la ligne de front par le Représentant personnel et son équipe et l'important effort consenti en conséquence. Nous saluons la participation des membres du Groupe de Planification de Haut Niveau aux missions de surveillance de cette année et nous encourageons leur participation accrue à l'avenir. Nous sommes reconnaissants de la contribution que pourra apporter, le moment venu, l'Ambassadeur Kasprzyk à la mise en œuvre du mécanisme d'investigation des incidents le long de la ligne de front.

L'Union européenne reste vivement préoccupée par les rapports d'incidents armés récurrents le long de la ligne de front et la persistance d'un nombre élevé de victimes mortelles. Nous condamnons tout usage de la force et appelons les parties concernées à éviter toute action de nature à alimenter les tensions. A cette fin, nous appelons les parties au strict respect du cessez-le-feu auquel elles se sont engagées, à mettre fin aux incursions de part et d'autre de la ligne de contact et à observer une retenue aussi bien sur le terrain que dans leurs

déclarations publiques. L'Union européenne appelle les parties à des efforts et des mesures de confiance supplémentaires pour renforcer le cessez-le-feu.

En conclusion, l'Union européenne renouvelle son plein soutien à la médiation conduite par les co-présidents du Groupe de Minsk, ainsi qu'aux activités de l'ambassadeur Kasprzyk. L'Union européenne réitère également sa détermination à travailler étroitement avec les Parties à la promotion de la stabilité et de la prospérité, ainsi qu'à la consolidation de la démocratie et de l'état de droit dans la région, et à renforcer avec elles ses relations de coopération dans le cadre notamment du Partenariat oriental.

L'Ancienne République yougoslave de Macédoine*, le Monténégro*, l'Islande+ et la Serbie*, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, membres de l'Association européenne de libre-échange, se rallient à cette déclaration.

* l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie demeurent membres du Processus de stabilisation et d'association.

+ L'Islande demeure membre de l'Association européenne de libre-échange.